

À l'intention des médecins et infirmières du réseau de la santé montréalais : urgentologues, infirmières-chef des urgences, microbiologistes-infectiologues, pédiatres et pharmaciens des CH, services courants des CSSS et cliniques médicales

MESSAGE DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉVALUATION DES MORSURES ANIMALES (RAGE)

L'outil électronique conçu pour une prise de décision éclairée et la prise en charge du patient a été mis à jour en tenant compte de nouvelles modalités:

[Aide à la décision – Gestion des expositions à la rage](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/rage) à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/rage

En effet, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec prennent en charge, selon certains critères, les activités de prélèvement et de soumission d'échantillons et l'expertise-conseil.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) maintient le service de diagnostic de la rage en laboratoire.

Pour votre information, l'algorithme de la section [10.7](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) sera mis à jour en mai 2015.

POINTS SAILLANTS

MAMMIFÈRE DOMESTIQUE

- **EXPOSITION SIGNIFICATIVE* PAR UN ANIMAL DOMESTIQUE DISPONIBLE (CHIEN, CHAT, FURET) À FAIRE OBSERVER PAR LE MAPAQ**
en se servant du [Formulaire de signalement – Gestion animal domestique mordeur](#)
- **EXPOSITION SIGNIFICATIVE* PAR UN ANIMAL DOMESTIQUE NON DISPONIBLE (CHIEN, CHAT, FURET)**
L'île de Montréal est un secteur géographique à risque faible de rage chez les animaux domestiques, la prophylaxie postexposition contre la rage (**PPE**) n'est généralement pas indiquée.

Des secteurs de la Montérégie, de l'Estrie et du Nord-du-Québec sont considérés à risque élevé de rage. Dans le contexte d'une morsure par un animal domestique non disponible survenue dans ces régions, consultez l'outil électronique [Aide à la décision – Gestion des expositions à la rage](#) ou le [site Web de l'INSPQ](#) ou contacter la Direction de santé publique (DSP) - CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal.

MAMMIFÈRE SAUVAGE

- **EXPOSITION SIGNIFICATIVE* PAR UN ANIMAL SAUVAGE REPRÉSENTE UN RISQUE**
- **CONTACT AVEC UNE CHAUVE-SOURIS ET UNE EXPOSITION SIGNIFICATIVE* QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE REPRÉSENTENT UN RISQUE**

Si l'animal sauvage est **non disponible**, la PPE est de rigueur. Au besoin, voir section [10.7](#) vaccin contre la rage et section [11.3](#) immunoglobulines contre la rage du PIQ.

Vous pouvez utiliser le [formulaire de vaccination du MSSS](#) pour le calcul de la dose d'immunoglobulines requise et pour générer le calendrier vaccinal.

- Si l'animal sauvage est **disponible et accessible** (soit un animal confiné dans un cabanon, maison, cage, boîte ou immobile par blessure ou mort) : **veuillez contacter le professionnel de garde en maladies infectieuses à la DSP – CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal au 514 528-2400.**

PETIT RONGEUR

- **EXPOSITION SIGNIFICATIVE* PAR UN PETIT RONGEUR (EX. SOURIS, RAT, ÉCUREUIL) NE REPRÉSENTE PAS DE RISQUE**
La PPE n'est pas indiquée sauf si l'animal est suspect de rage (ex. agressivité, paralysie, démarche chancelante).
Au besoin, valider avec la DSP - CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal

***Exposition significative** = morsure, griffure ou contact de la salive ou du liquide céphalo-rachidien de l'animal avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse.